

Conseil Municipal - Collège Camus - Commission Permanente - Représentation de la Ville - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville pour siéger au sein d'établissements et d'associations pour la durée du mandat.

M. William NUNINGER a été désigné pour siéger à la Commission Permanente du Collège Camus.

Il convient d'apporter la modification suivante : M. Stéphane VENTARD est proposé pour remplacer M. William NUNINGER à la Commission Permanente ; ainsi la représentation de la Ville au sein de cet établissement serait la suivante :

- Conseil d'Administration : MM.VENTARD, NUNINGER, DUMONT.
- Commission Permanente : M. VENTARD.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1997.